

Retour sur le CA extraordinaire du 6 avril : modification du calendrier universitaire

Nous souhaitons, dans cette lettre, **rétablir les faits et apporter des éléments de compréhension** concernant les aménagements du calendrier universitaire qui ont été votés en séance extraordinaire du conseil d'administration le 6 avril.

Reprenons les faits et le calendrier, donc. Mercredi 31 mars au soir, le Président de la République annonce de nouvelles mesures de confinement incluant la modification du calendrier scolaire et la fermeture des écoles à partir du mardi 6 avril. Notre université doit alors faire face à une situation problématique pour ses étudiant·e·s et ses personnels qui doivent concilier vie familiale et professionnelle. À ce titre, **un remaniement du calendrier s'imposait, afin de refaire coïncider notre calendrier universitaire et les vacances scolaires, comme c'est le cas d'ordinaire**. À la veille d'un week-end de trois jours, il n'était pas possible de laisser la communauté sans perspective suite aux annonces du chef de l'État. Après avoir consulté les directions des composantes le jeudi 1er avril et examiné l'ensemble des contraintes liées au déroulé global du calendrier universitaire, **la Présidence expose, dans un communiqué, les aménagements envisagés pour s'approcher au plus près de deux semaines de congés et desserrer ainsi les contraintes pesant sur les personnes**. L'introduction d'une deuxième semaine de congés pour les activités pédagogiques s'avérant impossible sans décaler tout le calendrier d'examens et de remise des notes, il est proposé que les cours soient maintenus, au format distanciel, pendant la semaine du 12 avril.

Les instances sont réunies dès le premier jour ouvré qui suit, le mardi 6 avril donc, pour mettre au vote ces aménagements. La CFVU exprime le souhait que les enseignements en présentiel soient maintenus pendant la semaine du 12 avril, **ce point est intégré au vote du CA extraordinaire** réuni en fin d'après-midi, et entériné. Les mandaté·e·s du CHSCT et les représentant·e·s du personnel au CT, réuni·e·s au cours de la journée, ont présenté les risques d'accumulation des tâches à l'issue de deux semaines de congés. **La Présidence a alors proposé un compromis, établissant qu'aucun agent ne se verra imposé de jour de congés durant la semaine du 12 avril dès lors qu'il ou elle en aura manifesté le souhait. Ce point est également mis au vote et entériné par le CA extraordinaire**. La Présidente informe le lendemain la communauté des modifications qui ont été introduites.

Évoquer, comme le font des élu·e·s de l'opposition, un « déni de démocratie » et un CA « chambre d'enregistrement » pour qualifier la méthode employée est une accusation qui ne résiste pas à la reconstitution des faits. **La réalité, c'est qu'en dépit de l'urgence imposée par les annonces gouvernementales, les instances ont été réunies et ont fait émerger des propositions que le CA a prises en compte**.

Évoquer un « recul des droits des personnels BIATSS », c'est choisir d'ignorer que **la solution adoptée en CA offre le choix à l'ensemble des BIATSS pendant cette semaine du 12 avril, de prendre leurs congés ou de les reporter, sauf nécessité de service**.

Réaménager le calendrier universitaire est une décision importante qui concerne toute notre université, tou·te·s ses étudiant·e·s et tous ses personnels, ses composantes et ses services. On peut **saluer la réactivité d'une équipe et d'une communauté qui ont su s'appuyer sur le fonctionnement collégial de notre établissement pour concevoir ensemble le scénario le moins dommageable dans les circonstances difficiles que nous traversons, afin de préserver la santé des personnels et des étudiant·e·s et de limiter la pression qui pèse sur elles et sur eux**.